

Saint-Etienne le 27 juillet 2020

Bonjour,

L'association tiendra des permanences pour vous permettre de renouveler votre licence :

- **Mercredi 16 Septembre de 14 h à 17 h 30 au local rue Tournefort (\*)**;
- **Samedi 19 septembre de 9h à 12h au local rue Tournefort (\*)**;

*(\*) Sauf problème de dernières minutes, un médecin sera présent à ces deux permanences. Il pourra vous délivrer gratuitement le certificat médical obligatoire. Le carnet de santé est obligatoire pour les enfants.*

Si c'est votre médecin traitant qui vous délivre ce certificat, il devra mentionner le (ou les) sport(s) autorisé(s) à la pratique, **en loisir comme en compétition**, les problèmes particuliers s'ils méritent une surveillance renforcée (épilepsie, asthme, diabète...). Les compétiteurs mal voyants doivent fournir également un certificat d'ophtalmologie.

A la date choisie parmi celles proposées, vous apporterez :

- une photo d'identité (uniquement pour les nouveaux licenciés), la fiche d'inscription ci-jointe correctement remplie, le règlement de votre cotisation correspondante (chèque à l'ordre de « **Saint-Etienne Handisport** ») et le **certificat médical d'aptitude obligatoire** (voir exemplaire ci-joint fourni par la FFH).

**Aucune licence ne sera prise à la Fédération sans certificat médical ou sans paiement** (le paiement peut se faire en deux fois - un reçu vous sera délivré, sur demande).

A défaut de pouvoir vous rendre aux permanences, vous pouvez transmettre par courrier les documents nécessaires à votre prise de licence.

En espérant vous retrouver nombreux et en pleine forme en septembre ...

Amitiés sportives.

Pour les membres du Comité directeur,  
La responsable « licences » : Frédérique DA ROCHA  
(0699473260)

*Remarque : Il est indispensable de fournir une adresse mail correcte si l'on souhaite recevoir des informations tout au long de la saison.*